



REGLEMENT DU BREVET DE MONDIORING FRANCAIS



01 DECEMBRE 2016

SOMMAIRE

I.	AVANT-PROPOS	3
II.	PRESCRIPTIONS	3
	1. Présentation	3
	2. Mise en place commune à tous les exercices	3
	3. Commandements de rappel en fin d'exercice	4
	4. Prescriptions générales	4
III.	SOCIABILITE	5
IV.	ASSOUPLISEMENTS	6
	1. Suite au pied sans laisse.....	6
	2. Absence du conducteur	6
	3. Rapport d'objet lancé	6
V.	EXERCICE DE SAUT	7
	1. Haie	7
VI.	EXERCICES DE MORDANT	8
	1. Attaque de face au bâton	8
	2. Défense du conducteur	9
VII.	TABLEAU DES POINTAGES	10

I - Avant-propos

(Le Mondioring a pour objectif d'être une discipline qui réunisse les passionnés de dressage, de sport canin et de compétition du plus grand nombre de pays et de créer ainsi un sport canin sans frontières. Pour permettre aux amateurs du chien de travail débutants un accès plus facile aux concours une épreuve de Brevet a été définie. Elle doit ouvrir la porte de la compétition au plus grand nombre, pour de mettre en évidence les aptitudes du chien, la qualité de son dressage, la maîtrise de son conducteur et surtout le **patrimoine génétique du chien**.

Pour pratiquer le Mondioring, il faut un terrain clos équipé de matériel divers, et une personne protégée par un costume qui est le partenaire des chiens, de leurs conducteurs et des juges chargés de les départager dans les concours, aux conditions prévues par le règlement. Ce règlement concerne l'ordonnancement des épreuves, les points attribués aux exercices et les pénalités relatives aux fautes commises.

Pour être accessible au plus grand nombre, le programme du Mondioring se doit d'être, concis dans son descriptif, simple dans sa pratique, clair dans son jugement. Les juges ne devront jamais oublier le souci qui a animé les concepteurs de ce programme, chaque fois qu'il se présentera une circonstance exceptionnelle non prévue ou mal définie par le règlement. Ils devront avant tout respecter l'esprit de ce règlement et s'interdire toute interprétation abusive préjudiciable au chien.

Le programme est constitué de trois sortes d'épreuves qui se dérouleront obligatoirement dans l'ordre suivant :

- 1 - exercices d'assouplissement,
- 2 - exercices de saut,
- 3 - exercices de mordant.

Nota : Le règlement du Brevet de Mondioring est actuellement proposé en France. Il pourra être étendu à tous les pays pratiquants cette discipline. Dans sa traduction en plusieurs langues, des nuances ou approximations peuvent éventuellement apparaître d'une traduction à l'autre. Si ambiguïté il y avait, ce serait le règlement en langue française qui servirait de référence.)

Le brevet de « mondioring » a été mis en place pour permettre un premier contact avec les conducteurs qui s'intéressent à cette discipline. Comme tous les « brevets » cet épreuve est un examen qui sanctionne des qualités caractérielles. Il est donc inutile de procéder à un classement lors de la participation de plusieurs candidats. Le brevet peut-être : soit attribué par la SCC sur proposition du juge, soit refusé. Depuis 1991 par décision du comité de la Société Centrale Canine, ce brevet donne droit en France à la participation en classe travail en exposition

II - Prescriptions

1. Présentation

Le conducteur pénètre sur le terrain avec son chien à l'invitation du commissaire de ring. Il se rendra à la table du jury pour se présenter, son chien au pied, sans laisse, ni collier, ni muselière. Il précisera au juge s'il rappelle son chien à distance de la voix ou du sifflet. Il informera le juge s'il laisse son chien en garde au ferme au lieu de le rappeler à la fin de l'attaque de face.

2. Mise en place commune à tous les exercices

Le conducteur se met et reste à la disposition du commissaire qui le conduit aux abords du point de départ de chaque exercice (à 3 mètres environ). Un premier coup de trompe du juge autorise la mise en place. Le conducteur aura 30 secondes, chronométrées par le juge, pour positionner son chien. Au-delà de ces 30 secondes, l'exercice est annulé. Le conducteur n'a droit qu'à un commandement de mise en place (assis, couché, debout, selon les exercices). Il pourra donner ensuite un commandement de fixation (facultatif), exemple : pas bouger, place,

reste. Toute répétition de l'un ou l'autre de ces commandements (de placement ou de fixation) est considérée comme un commandement supplémentaire et pénalisée d'un point. Au-delà de 5 commandements supplémentaires, l'exercice est annulé, même si les 30 secondes accordées pour la mise en place ne sont pas écoulées.

Dès que le conducteur et son chien sont à leur place respective, le juge donnera le signal du départ de l'exercice et le conducteur utilisera le commandement de départ approprié, qui pourra être précédé du nom du chien. Tout commandement irrégulier entraînera une pénalisation.

3. Commandements de rappel en fin d'exercice

Ils sont de deux sortes, le rappel à distance et le rappel à proximité (1 mètre). Le rappel à proximité est considéré comme une reprise au pied.

Tous les rappels à distance peuvent se faire de la voix ou au sifflet. Le conducteur devra signaler au juge, lors de la présentation, le mode de rappel à distance choisi et s'y tenir sous peine de pénalisation. Tous les rappels à proximité doivent se faire de la voix.

Qu'ils se fassent de la voix ou au sifflet, les rappels doivent être brefs et donnés d'un seul trait. Un commandement dédoublé, c'est-à-dire non lié, est considéré comme un commandement supplémentaire et pénalisé comme tel.

Un seul commandement de rappel est autorisé. Tout commandement de rappel supplémentaire est pénalisé [voir tableaux exercice par exercice]. Dans le cas d'un chien récalcitrant, qui nécessiterait plusieurs rappels supplémentaires, son conducteur perdrait en outre des points d'allure générale.

De même, le chien qui reste en prise au-delà de 5 secondes en fin d'exercice mordant, (qu'il soit rappelé ou pas), perd les 10 points attribués au retour sans compter éventuellement les points d'allure générale à la disposition du juge.

Le chien qui n'est pas de retour au pied dans le temps imparti perd également les 10 points attribués à la cessation dans les exercices de mordant. Le conducteur pourra laisser son chien en garde au ferme au lieu de le rappeler en fin d'attaque. Il devra en informer le juge lors de la présentation.

4. Prescriptions générales

Allure générale

Si le juge considère que l'exécution d'un exercice laisse à désirer, il appliquera une pénalité qui pourra aller jusqu'à 10% des points obtenus à l'exercice concerné. Il agira de même en cas de comportement incorrect d'un concurrent, avant, pendant, ou après son parcours. La pénalisation sera à son appréciation.

Toute intervention d'un concurrent auprès du jury pendant le parcours, autre que l'information d'un malaise de lui-même ou de son chien, est strictement interdite. Elle entraîne une pénalité de 10 points à l'allure générale et l'exclusion du concours en cas de récidive.

Les pénalités à l'allure générale viennent en déduction du total des points obtenus par le concurrent.

En cas d'incident grave, le juge pourra exclure le concurrent, retenir son carnet de travail et il fournira à sa Commission Nationale un rapport circonstancié des faits, qu'il transmettra également au Président de la Société Canine Régionale concernée.

Conditions de participation au Brevet de Mondioring

Le conducteur du chien doit être en possession d'un carnet de travail délivré par les instances responsables de son pays. Toutes les races de chien sont admises. Le chien doit être titulaire d'un pedigree délivré par une société canine reconnue par la Fédération Cynologique Internationale. Pour se présenter débiter à une épreuve de Brevet de Mondioring un chien doit être âgé au moins de 12 mois **et détenir un test de sociabilité**. L'obtention du Brevet permet de participer aux concours de Mondioring. Avant de pouvoir concourir en Echelon III, un chien devra passer par les étapes suivantes :

- se qualifier en échelon I en obtenant 2 fois 160 points au moins sur 200,
- se qualifier en échelon II en obtenant 2 fois 240 points au moins sur 300.

Si le conducteur le désire, il pourra rester dans chaque échelon aussi longtemps qu'il le désire. Aussi longtemps qu'un chien concourant en échelon III n'a pas réalisé 300 points, son conducteur est autorisé à le présenter en échelon II aussi souvent qu'il le jugera utile.

Un chien de ring pourra débiter en Mondioring dans l'échelon qu'il pratique dans son pays. Un chien de ring qui participe aux épreuves nationales de son pays dans la plus haute catégorie doit commencer directement en échelon III en Mondioring.

Pour suivre les directives de la F.C.I., les mâles qui participent aux épreuves de Mondioring doivent avoir deux testicules d'apparence normale complètement descendus dans le scrotum.

Dès que le terrain de concours sera aménagé, l'accès sera interdit aux concurrents sous peine d'exclusion du concours.

Organisation de concours

Tirage au sort

La société organisatrice procédera à un tirage au sort qui décidera dans quel ordre les engagés travailleront. Ce tirage au sort aura lieu en présence des conducteurs.

Chien en blanc

Il est obligatoire de faire passer un chien en blanc avant le début des épreuves pour chaque échelon.

Commandements

Les commandements sont à donner selon le règlement et peuvent être donnés dans la langue du pays d'origine du conducteur.

Feuilles de jugement

Elles devront être conformes au modèle officiel et comprendre tous les renseignements relatifs au concours. Une feuille est prévue pour chaque échelon. Lors d'un concours, il sera prévu 3 feuilles par chien dont un original et 2 duplicatas. L'original est remis au juge, un duplicata est remis au concurrent au moment de la proclamation des résultats, un deuxième duplicata est réservé au club organisateur.

Fonctions et devoirs des juges

Les juges habilités à officier dans un concours sont désignés par l'organisme officiel de chaque pays participant. Si le jury se compose de plusieurs membres, ceux-ci jugeront ensemble et non séparément. Ils devront maîtriser à fond le règlement et s'y conformer.

Les juges devront appliquer les pénalités prévues pour les fautes bien définies, dans la plus stricte observation du règlement. Chaque pénalité correspond à une faute, ou à une insuffisance du chien ou à une infraction commise par le conducteur. Ces pénalisations doivent être connues par tous les conducteurs, même débutants, qui ne peuvent avoir la prétention de concourir sans avoir pris connaissance du règlement et de ses prescriptions.

Les décisions du jury sont souveraines pour tous les cas non prévus au règlement. Seuls les juges ont la direction des épreuves. Tous les exercices devant s'exécuter sur leur indication, ils donneront, à l'aide de la trompe, le signal du commencement et de la fin de chaque exercice. Les juges veilleront à ce que tous les exercices puissent se dérouler de la même manière pour tous les chiens, l'égalité des circonstances devant être la même pour tous les concurrents.

Après chaque exercice le juge annoncera immédiatement les points de façon audible pour le public. Les juges totaliseront les points obtenus par le chien et signeront les feuilles de jugement. Après le passage du chien la feuille de pointage sera affichée dans le quart d'heure qui suit le passage du concurrent.

III - Sociabilité

Après les présentations d'usage, le conducteur prendra son chien en laisse pour le présenter au juge. Il devra s'assurer de la sociabilité du chien, en le caressant légèrement, et en tournant autour de lui, sans geste de provocation.

Cet exercice, n'a pas pour but de déstabiliser le chien avant son parcours, mais permet de s'assurer de son comportement social. Cette action ne devra en aucune manière s'éterniser.

Un chien qui aurait un comportement dangereux ne pourrait pas poursuivre l'épreuve du brevet

IV–Assouplissements

Suite au pied sans laisse

6 points

Relation de l'exercice :

Voir prescriptions de mise en place communes à tous les exercices.

Le conducteur suivra un trajet, indiqué par le juge ou le commissaire, qui comprendra trois changements de direction, à angle droit ou aigu, un demi-tour et deux arrêts. Ces changements et arrêts seront exécutés au signal du juge.

Pénalités :

Chien dépasse, s'écarte ou traîne légèrement, par faute (que ce soit en ligne droite ou sur un angle, aux arrêts ou lors du demi-tour)	- 0,5
Chien abandonne ou ne suit pas le conducteur	- 6

Absence du conducteur

10 points

Relation de l'exercice :

Voir prescriptions de mise en place communes à tous les exercices.

- Le chien sera placé à l'endroit indiqué par le juge, en position couchée. Le juge pourra changer l'emplacement pendant le concours selon l'état du terrain et les conditions atmosphériques.
- L'absence du conducteur sera d'une minute, à compter de son entrée dans la cachette désignée. Le conducteur ne pourra pas se retourner pendant le trajet vers la cachette, ni à son entrée.

Pénalités :

Chien change de position pendant la minute d'absence	- 10
ou pendant le trajet du conducteur à la cachette	- 10
Chien se déplace sans changer de position, par mètre	- 1
Chien change de position au retour du conducteur	- 2
Conducteur se montre à son chien pendant l'exercice	- 10
Tout commandement irrégulier	- 10
Conducteur se retourne ou regarde son chien pendant le trajet vers (ou à l'entrée de) la cachette	- 10

Rapport d'objet lancé

12 points

Caractéristiques de l'exercice

Le temps accordé pour le rapport est de 15 secondes.

L'objet pourra soit :

Etre lancé s'il s'agit d'un objet personnel. Etre déposé réglementairement si le conducteur a choisi de faire un rapport par identification (petit bois). Ce choix devra être annoncé à la présentation.

Relation de l'exercice :

Voir prescriptions de mise en place communes à tous les exercices.

Sur signal du juge, l'objet devra être lancé à au moins 5 m du chien ou déposé à l'endroit indiqué par le juge (15 mètres) si le conducteur à fait ce choix.

- Après autorisation du juge, le conducteur peut commander son chien pour aller chercher l'objet. Un seul commandement d'envoi est autorisé.
- Le conducteur attendra le coup de trompe de fin d'exercice pour quitter sa place.

Pénalités :

Commandement supplémentaire ou irrégulier	- 12
Objet lancé à moins 5 m du chien	- 1 AG
Commandement donné de la voix et du geste	- 2
Objet rapporté hors temps	- 12
Départ anticipé	
a) avant autorisation du juge	- 4
b) après autorisation du juge	- 2
Chien mâchonne l'objet ou joue avec	- 1
Chien laisse tomber l'objet en le rapportant, par faute	- 1
Objet remis non assis	- 1
Chien laisse tomber au pied du maître .Celui-ci le ramasse au pied sans bouger	-2 + -1 AG

V - Exercice de saut

Haie

12 points

Hauteur réglementaire et pointage :

Hauteur unique : **0,80 m** = 12 points (6 + 6).

Caractéristiques de l'exercice

La haie est constituée d'un panneau mobile muni de pivots de 1,50 m de large et 0,60 m, posé sur des berceaux soudés aux supports. Ce panneau est surmonté d'un tourniquet de même largeur et 0,30 m de hauteur. Il doit tomber au moindre choc et ne présenter aucun danger pour le chien. L'ensemble doit permettre de régler la haie à la hauteur prévue (voir dessin du saut). Il n'y aura pas de fossé devant, ni derrière la haie.

Relation de l'exercice :

Voir prescriptions de mise en place communes à tous les exercices.

- Le conducteur ne peut présenter le saut à son chien.
- Le conducteur met son chien en position à la distance de l'obstacle qui lui convient.
- Il va aussitôt se mettre en place, à gauche ou à droite, dans l'équerre tracée au sol à cet effet, devant les montants de la haie.
- Si le chien quitte sa place avant sa tentative de saut, et que son conducteur soit dans l'obligation d'aller le positionner de nouveau, il y aura perte d'un essai plus la pénalité.
- Le chien disposera de trois essais au total à l'aller ou au retour. En cas de raté ou de refus au retour, le conducteur remettra son chien à l'endroit exact où il s'était bloqué, avant de revenir prendre sa position devant la haie, et il attendra le signal du juge pour commander son chien.
- Le commandement de saut sera donné de la voix et pourra être accompagné d'un geste bref.
- Dès que le chien a franchi l'obstacle à l'aller, le conducteur a droit à un seul commandement de la voix et du geste pour bloquer son chien.
- Au signal du juge autorisant le retour, le conducteur aura droit à un seul commandement de mise en place qui pourra être donné de la voix et du geste.
- Tout commandement de blocage ou de placement supplémentaire sera pénalisé. Il sera également pénalisé s'il ne se bloque pas derrière le saut malgré le commandement.
- Après le saut de retour, le conducteur a droit à un seul commandement (facultatif) de rappel au pied. Le chien aura 10 secondes pour revenir au pied, avec ou sans commandement, sinon il sera pénalisé.
- Le conducteur attendra le coup de trompe de fin d'exercice pour quitter l'obstacle.

Pénalités :

Départ anticipé avant autorisation (plus la perte d'un essai)	- 4
Départ anticipé après autorisation	- 2
Commandement donné de la voix et du geste	- 2
Refus ou dérobage, aller ou retour	- 4
Raté, aller ou retour	- 2
Chien ne se bloque pas derrière l'obstacle (si commandement il y a)	- 2
Tout commandement supplémentaire de blocage, placement, rappel	- 2
Commandement supplémentaire d'envoi	- 5
Chien n'est pas de retour au pied dans les 10 secondes.	- 2
Tout commandement irrégulier, perte des points afférents	
Chien touche la haie, aller ou retour	- 1
Chien s'appuie sur la haie, même si elle ne tombe pas	- 2

VI - Exercices de mordant

Attaque de face au bâton

30 points

Décomposition des points :

- départ	5 points
- attaque	20 points
- cessation et retour	5 points

Caractéristiques de l'exercice

Durée :	10 secondes
Distance :	30 m

Lancée : Sans saut

Sont autorisés :

Barrage, opposition, menace (légère). Un accessoire ne présentant aucune difficulté peut être utilisé à la place du bâton lors de l'attaque.

Sont interdits :

L'esquive à l'entrée et les coups sur le chien. Tout geste ou comportement de l'H.A. risquant de causer une douleur au chien sont à proscrire ; si cela se produisait, l'H.A. serait immédiatement exclu du terrain et passible d'un rapport.

Relation de l'exercice :

Voir prescriptions de mise en place communes à tous les exercices.

- Le chien sera placé à l'endroit indiqué par le juge, en position au choix.
- Au signal du juge autorisant l'envoi à l'attaque, le conducteur aura droit à un seul commandement d'envoi.
- Le juge donnera un coup de trompe pour autoriser la cessation.
- L'H.A. ne s'immobilisera qu'au commandement de cessation, cette immobilisation doit être immédiate et absolue.
- A la cessation le conducteur aura deux possibilités, rappeler le chien ou commander la garde au ferme.

- Pour le rappel, le chien lâchera prise aussitôt commandé et devra revenir au pied de son conducteur dans les 30 secondes qui suivent le 1^{er} rappel. Pendant le retour du chien, l'H.A. devra rester immobile. Dès que le chien sera de retour au pied du conducteur et immobile, le Juge signalera la fin de l'exercice.
- Pour la garde, le chien devra garder au ferme pendant 5 secondes, le juge indiquera la fin de la garde, et le conducteur viendra au côté de l'H.A. pour reprendre son chien après autorisation du juge qui signalera la fin de l'exercice.

Pénalités :

Chien qui grignote 1 M au départ par m	-1
Au-delà de 10 m c'est un départ anticipé	
Départ anticipé avant autorisation du juge (- 5 à l'A.G. en plus)	- 5 + -5 AG
Deuxième départ anticipé avant autorisation du juge	- 30
Départ anticipé après autorisation du juge	- 2,5
Commandement supplémentaire d'envoi à l'attaque (un seul autorisé)	- 5
Tout comportement irrégulier avant départ ou pendant l'exercice	- 30
Par seconde de non prise	- 2
Par changement de prise rapide	- 0,5
Par seconde supplémentaire de prise à cessation (une franchise d'une seconde est accordée au chien pour décrocher)	- 1
Coup de dent supplémentaire après cessation	- 1
Commandement supplémentaire de rappel (un seul autorisé)	- 2,5
Rappel non en prise, secondes de non prise, plus	- 2,5
Pas de retour dans les 30 secondes	- 5
Tout comportement irrégulier après cessation	- 5
Chien ne part pas à l'attaque ou ne mord pas	- 30
Conducteur quitte la ligne de départ pendant l'exercice (un déplacement latéral du conducteur derrière la ligne est autorisé si nécessaire pour qu'il puisse voir son chien, mais l'immobilisation est obligatoire pour la cessation)	- 30
Ne fait pas le rappel prévu à la présentation	- 5
Chien ne garde pas au ferme pendant 5 secondes	- 5
Conducteur utilise l'attaque de concours comme entraînement	- 30

Défense du conducteur

30 points

Caractéristiques de l'exercice :

Durée de la défense du maître : 10 secondes

Cet exercice sera déterminé par **cinq** principes :

1 - Il y aura toujours une rencontre préliminaire, **avec conversation et serrement de main obligatoire entre H.A. et le conducteur.**

2 - L'agression de l'H.A. devra être nette et évidente, et faite à deux mains.

3 - L'H.A. et le conducteur restent statiques pendant 2 secondes **si le chien ne mord pas. L'HA prendra son travail dès que le chien aura mordu.**

4 - Le chien ne doit réagir que si son maître est agressé.

5 – Un coup de feu sera tiré au moment de l'agression du maître.

L'H.A. devra saisir le conducteur et le tenir pendant 2 secondes, délai dans lequel le chien doit avoir mordu, **mais il devra défendre dès la première seconde de morsure.**

Pendant la défense le conducteur devra se tenir éloigné de l'H.A., à au moins 3 m, jusqu'après la cessation et le retour du chien au pied.

Relation de l'exercice :

Voir prescriptions générales de mise en place.

- Déroulement de l'exercice à partir de deux exemples de situations possibles :
 - simple conversation, après rencontre entre H.A. et conducteur, terminée par une agression,
 - après conversation, éloignement de l'H.A. qui revient agresser le conducteur sans tergiverser,
- Le juge donnera un coup de trompe pour autoriser la cessation. Le chien devra garder au ferme pendant 5 secondes, le juge indiquera la fin de l'exercice, et le conducteur rappellera son chien.

Pénalités :

Un coup de dent furtif (sur HA qui agressera) après poignée de main	- 2
Conducteur parle à son chien après commandement au départ de l'exercice	- 30
Chien mord avant ou pendant la rencontre ou la conversation	- 30
Chien mord après la rencontre avant agression, par mètre jusqu'au lieu prévu pour l'agression	- 2
Chien s'écarte du conducteur sans mordre, à tout moment, avec un mètre de franchise, par mètre	- 1
Chien abandonne son conducteur, à plus de 10 mètres	- 30
Chien va agresser une tierce personne	- 30
Chien ne défend pas dans un délai de 2 secondes	- 30
Conducteur encourage son chien, ou se tient à moins de 3 m de lui pendant la défense, ou lors de la cessation	- 30
Coups de dents après la cessation, par coup de dents	- 2
Chien n'est pas de retour au pied dans les 10 secondes qui suivent le rappel	- 5
Chien ne garde pas au ferme pendant 5 secondes	- 5

VII - Tableaux des pointages

Texte sur la sociabilité

Un chien dangereux ne peut pas continuer la pratique du sport canin, en conséquence, il ne sera pas admis à poursuivre l'épreuve du Brevet de Mondioring. Il n'y a pas de notation pour cet exercice qui est un test manichéen

Le tableau ci-dessous récapitule les notations par exercice.

Suite au pied	6
Minute d'absence du conducteur	10
Rapport d'objet lancé	12
Saut de la haie	12
Attaque de face au bâton	30
Défense du conducteur	30
Total	100

Le brevet sera attribué au chien ayant obtenu 80% des points

Il n'y a pas de classement, le Brevet étant une épreuve destinée à valider l'aptitude du chien à pratiquer dans les concours de Mondioring.